Nations Unies E/ICEF/2002/P/L.6/Add.1

Conseil économique et social

Distr. limitée
11 juillet 2002

Original: français

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 2002
16-20 septembre 2002
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation concernant le programme de pays**

Mali

Additif

Résumé

Le présent additif à la note de pays soumise au Conseil d'administration lors de sa première session ordinaire de 2002 contient la recommandation finale concernant le programme de pays pour l'approbation du Conseil.

La Directrice générale *recommande* au Conseil d'administration d'approuver, au titre du programme de pays du Mali et pour la période 2003 à 2007, un prélèvement de 17 663 000 dollars sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un prélèvement de 8 millions dollars sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2002/11.

** La note de pays originale ne contient que des chiffres indicatifs pour la coopération estimative au programme. Les chiffres indiqués dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte des soldes non dépensés au titre de la coopération au programme à la fin de l'exercice 2001. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés pour les programmes de 2002 à financer sur les ressources ordinaires et sur les autres ressources (E/ICEF/2002/P/L.36).

02-47600 (F) 160802 160802

Table des matières

Page

La situation des enfants et des femmes 3

Coopération au programme, 1998-2002 3

Coopération recommandée au programme, 2003-2007 5

Tableaux

1. Données de base sur les enfants et les femmes 13
2. Dépenses de la période de coopération précédente, 1998-2002 15
3. Dépenses annuelles prévues 16
4. Lien entre le budget-programme, les effectifs et les dépenses de personnel 17

La situation des enfants et des femmes

1. L'analyse de la situation des enfants et des femmes reste comme décrite dans la note de pays (E/ICEF/2002/P/L.6) soumise au Conseil d'administration lors de sa première session ordinaire de 2002. Le rapport préliminaire de la troisième enquête démographique et sanitaire a confirmé que les principaux objectifs du Plan d'action national pour la survie, le développement et la protection des enfants n'ont pas été atteints, notamment en matière de couverture vaccinale.

2. Selon cette enquête, le taux de prévalence du VIH au niveau national est de 1,7 %, (2 % pour les femmes, 1,3 % pour les hommes). Le groupe d'âge 30-34 ans (3,4 %) est le plus affecté, la prévalence chez les jeunes de 15-24 ans étant de 1 %. Le milieu urbain, avec 2,2 % de séroprévalence, est plus infecté que le milieu rural (1,5 %). Cette prévalence relativement faible par rapport aux autres pays de la sous-région ne doit pas occulter l'important décalage entre la connaissance élevée du VIH/sida chez les jeunes et le fait que deux jeunes sur trois affirment ne pas y croire. La séroprévalence élevée parmi certains groupes vulnérables tels que les prostituées, les routiers et les vendeuses ambulantes situe le Mali parmi les pays où le risque d'extension de l'épidémie est réel.

Coopération au programme, 1998-2002

3. Le programme de coopération 1998-2002 comportait quatre programmes : les programme Survie (santé et eau/assainissement); Développement (éducation de base, appui au développement décentralisé); Protection (promotion d'un environnement juridique et social favorable à la réalisation des droits de l'enfant, protection spéciale); et Plaidoyer et planification.

4. Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme de développement sanitaire et social (PRODESS), le projet santé a assuré le renforcement du système de santé et des capacités en planification et gestion décentralisée dans 37 cercles (60 % de la population du pays). La revitalisation de 35 centres de santé communautaires, la mise en place du système de référence/évacuation dans 21 centres de référence et de la stratégie des services de proximité durable dans cinq autres cercles ont accru de 18 % à 39 % en six ans le pourcentage de la population vivant à moins de 5 kilomètres d'un centre de santé communautaire. Les capacités des communautés ont été renforcées dans 545 villages et dans 17 des 55 cercles administratifs du pays. Le projet a contribué à l'organisation des journées nationales de vaccination au cours des cinq dernières années avec une couverture annuelle moyenne de 98 % pour la poliomyélite chez les enfants de 0 à 5 ans, et de la campagne nationale de vaccination contre la rougeole pour les enfants de 9 mois à 15 ans en 2001 (couverture de 98,7 %). La supplémentation en vitamine A a permis de couvrir chaque année 80 % des enfants âgés de 6-59 mois.

5. Le projet hygiène, eau et assainissement a permis la création, la réhabilitation et l'équipement de 86 points d'eau, et la réduction du taux de panne des pompes (14 % dans la région de Mopti et 18 % dans la région de Tombouctou, le taux de panne national étant de 40 %). Le projet, dans le cadre du partenariat avec Global 2000 et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a contribué à la réduction du nombre de cas de dracunculose dans la région de Mopti de 450 en 1997 à 24 en 2001.

6. Cependant, en raison de la qualité insuffisante des prestations, de l'inaccessibilité financière pour les plus pauvres et de la faible demande sociale parmi les populations analphabètes, la couverture vaccinale des enfants de 0-11 mois, l'utilisation des soins curatifs, la consultation prénatale et les accouchements assistés demeurent faibles. Cette faible utilisation des services de santé et le manque de connaissance des pratiques familiales essentielles en matière de santé, nutrition et hygiène contribuent à un taux élevé de mortalité infanto-juvénile.

7. Le projet éducation pour tous, dans le cadre du Programme décennal d'éducation (PRODEC), a contribué à l'accroissement de l'offre et de la demande dans l'enseignement fondamental. Plus de 2 000 maîtres ont été formés dans les domaines des compétences pour la vie, de l'éducation, de l'hygiène et en pédagogie convergente et 100 écoles ont été construites ou réhabilitées avec la participation des communautés. Avec l'appui d'organisations non gouvernementales (ONG) partenaires, les associations de parents d'élèves de 144 communautés ont été formées, 34 cantines ont été mises en place en collaboration avec le Programme alimentaire mondial, des actions de sensibilisation pour la scolarisation des filles ont été menées. Ces activités ont contribué à la hausse du taux de scolarisation brut des filles au niveau national, de 40,3 % en 1998 à 49,9 % en 2000.

8. Le projet d'appui au développement décentralisé a formé les principaux responsables et techniciens des régions, les conseillers des cercles et des communes sur la planification et la gestion décentralisées, sur l'état civil et les droits de l'enfant. Un inventaire cartographique des infrastructures publiques a été réalisé dans 688 communes sur 700.

9. Dans le cadre du projet d'appui à la promotion d'un environnement juridique et social, les termes de référence du Code de protection de l'enfant ont été élaborés, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant a été ratifiée, les axes d'orientation de la politique de promotion de la famille ont été définis, un recueil de la législation sur le travail des enfants a été produit et un guide pédagogique sur les droits de l'enfant, adapté au contexte malien, a été produit. Enfin, la loi portant sur la minorité pénale et les institutions de juridiction pour mineurs a également été adoptée par l'Assemblée nationale le 29 juin 2001.

10. Le projet protection spéciale a permis de mener des études sur les filles domestiques, les enfants en besoin de protection spéciale et le trafic transfrontalier d'enfants entre le Mali et la Côte d'Ivoire. Il a également appuyé le processus ayant abouti à l'accord entre le Mali et la Côte d'Ivoire pour lutter contre ce trafic, en septembre 2000. Dans ce cadre, un plan d'action contre le trafic d'enfants a été élaboré et un centre d'accueil pour les enfants interceptés a été ouvert à la frontière entre les deux pays. Les centres d'écoute pour les enfants de la rue, appuyés par le projet, ont touché quelque 4 000 enfants. Le fonctionnement des centres d'écoute, d'accueil, d'orientation et d'hébergement, créés dans le cadre de ce projet, est basé sur la participation active des enfants.

11. Le projet plaidoyer et planification pour le développement social a permis la formation en analyse de politiques sociales de 189 cadres supérieurs et agents de différents ministères, d'autres structures gouvernementales décentralisées, associations et ONG. Le système d'information de ces structures a été également renforcé. Le projet a appuyé la réalisation de l'étude sur l'Initiative 20/20, en

collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale.

12. Les activités liées à la lutte contre le VIH/sida, introduites à l'occasion de la revue à mi-parcours, ont concerné l'appui à la préparation du plan stratégique national 2001-2005 et du programme national de prévention de la transmission mère-enfant du VIH, et à des activités de communication dans le cadre du Programme national de lutte contre le sida (PNLS).

Enseignements tirés de la coopération précédente

13. Les enseignements tirés restent les mêmes que ceux décrits dans la note de pays.

Coopération recommandée au programme, 2003-2007

Ressources ordinaires : 24 684 000 dollars

Autres ressources : 23 242 000 dollars

Coopération recommandée au programme[a]

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources ordinaires	*Autres ressources*	**Total**
Survie et développement du jeune enfant	9 457	12 000	**21 457**
Éducation pour la vie	8 503	7 000	**15 503**
Protection contre toutes les formes de violence, abus et exploitation	2 075	2 500	**4 575**
Promotion d'une culture de droit	1 795	1 000	**2 795**
Coûts transversaux	2 854	742	**3 596**
Total	**24 684**	**23 242**	**47 926**

[a] La ventilation des dépenses annuelles estimées figure au tableau 3.

Processus de préparation du programme de pays

14. La préparation du programme de pays a été liée au processus d'élaboration du bilan commun de pays, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et du plan intégré des Nations Unies sur le VIH/sida. Les cycles de programmation des fonds et programmes du système des Nations Unies présents au Mali sont harmonisés. Au cours du processus de programmation, l'UNICEF a présidé le groupe de travail interagences pour la préparation du PNUAD, ainsi que le groupe thématique sur le VIH/sida.

15. La coordination du processus de programmation a été assurée par la Direction de la coopération internationale (DCI), du Ministère des affaires étrangères et des Maliens de l'extérieur. La DCI a mis en place un comité de pilotage composé, outre

l'UNICEF, des représentants des ministères impliqués dans la mise en oeuvre du programme en cours. La coordination de la rédaction de l'analyse de la situation a été confiée à une équipe technique multidisciplinaire composée desdits ministères. Le processus de programmation a également été nourri par les réflexions en cours dans le cadre de la finalisation du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et par les priorités et orientations stratégiques des programmes nationaux de développement sectoriel, les cadres impliqués dans ces réflexions étant membres du comité de pilotage.

16. Le document de stratégie du programme de pays a été validé par le comité de pilotage en septembre 2001 au cours d'un atelier regroupant les départements ministériels, les ONG et les partenaires au développement. La note de pays, validée par le comité de pilotage, a été présentée aux représentations au Mali des pays membres du Conseil d'administration de l'UNICEF, avant d'être soumise au même Conseil lors de sa première session ordinaire de janvier 2002. La délégation malienne, avec à sa tête la Ministre de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, a participé à cette session en qualité d'observateur. Le comité de pilotage a ensuite mis en place des groupes de travail intersectoriels pour la préparation du plan-cadre des opérations, dont la préparation a été faite avec la participation des partenaires nationaux et internationaux et des ONG concernées par la mise en oeuvre du programme. La recommandation concernant le nouveau programme de pays a été validée en avril par le comité de pilotage.

Buts et objectifs du programme de pays

17. Le but du programme de coopération 2003-2007 est de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux concernant la survie, le développement, la protection et la participation des enfants et des femmes, définis dans le CSLP et dans les programmes nationaux de développement sectoriel, notamment la réduction des taux de mortalité infanto-juvénile, du ratio de mortalité maternelle, de la prévalence de la malnutrition chez les enfants de 0-5 ans, du taux net de scolarisation, de la prévalence du VIH/sida chez les jeunes de 15-24 ans, et des taux d'excision et d'enfants travailleurs.

18. Le programme a quatre objectifs principaux, visant à contribuer à assurer : a) un bon départ dans la vie au jeune enfant, de façon à ce qu'il naisse dans de bonnes conditions et se développe harmonieusement sur le plan physique, mental et social, dans un environnement accueillant et stimulant; b) l'accès universel à une éducation de base de qualité et son complet achèvement pour tous, particulièrement les filles, afin de mieux les préparer à la vie; c) la protection des enfants contre toutes les formes de violence, d'abus et d'exploitation; et d) la construction d'une société respectueuse des droits des enfants.

19. Afin d'assurer une synergie optimale des appuis envisagés et une approche intégrée pour la survie, le développement et la protection des enfants, les différentes composantes du programme de coopération, notamment celles relatives aux services de base, convergeront dans les régions de Mopti, Ségou, Koulikoro et Kayes, lesquelles figurent parmi les régions les plus pauvres et abritent 58 % des enfants du pays. En matière de lutte contre le VIH/sida, le district urbain de Bamako sera considéré comme zone de convergence privilégiée, à cause du niveau de prévalence élevé. Le programme accepte une responsabilité pour l'atteinte de ses objectifs dans

ces zones. Comme décrit dans la note de pays, certaines interventions, telles que le programme élargi de vaccination (PEV) ou la lutte contre les carences en micronutriments, auront cependant une couverture nationale, le programme acceptant une responsabilité à l'échelon national pour l'atteinte de ces objectifs.

Liens avec les priorités nationales et internationales

20. Le nouveau programme s'attaque aux problèmes prioritaires identifiés par l'analyse de la situation et répond tant aux priorités de l'UNICEF énoncées dans le plan stratégique à moyen-terme que de celles du Gouvernement. À ce propos, les programmes d'investissement sectoriel dans les domaines de la santé (PRODESS), de l'éducation (PRODEC) et de la justice [Programme décennal de la justice (PRODEJ)], lesquels s'inscrivent dans le cadre du CSLP, ont défini comme priorités l'accès aux services de santé de base, la réduction du fossé entre le taux de scolarisation des garçons et des filles, la lutte contre la marginalisation et l'exclusion sociale, et les actions en faveur des enfants victimes d'abus, de violence, d'exploitation et de négligence.

Stratégie du programme

21. La stratégie du programme reste la même que dans la note de pays. Le programme comprend quatre composantes programmatiques majeures, chacune focalisée sur l'atteinte d'un des quatre objectifs principaux, et incluant un total de neuf projets. La structure du programme et la hiérarchie des objectifs ont été développés suivant l'approche du cadre logique.

22. Le programme **Survie et développement du jeune enfant** contribuera à l'atteinte du premier objectif du programme de pays en promouvant le développement d'une approche holistique en faveur du jeune enfant. De ce fait, il implique la mise en oeuvre simultanée et convergente vers l'enfant d'interventions relevant de la dynamique du PRODESS et du PRODEC, dans le cadre d'une complémentarité avec les autres partenaires du secteur, principalement la Banque mondiale, l'OMS, le Fonds des Nations Unies pour la population, les coopérations française et néerlandaise et le United States Agency for International Development (USAID). Le programme vise la réduction de la mortalité infanto-juvénile de 15 % dans six cercles d'ici à 2004 et de 25 % dans tous les cercles des régions de convergence du programme de pays d'ici à 2007, par la réduction des cas de paludisme, diarrhée, infections respiratoires aiguës (IRA), tétanos néonatal, rougeole et avitaminose A, malnutrition, et la réduction du déficit en besoins obstétricaux non couverts, ainsi que l'éradication de la poliomyélite et de la dracunculose au niveau national. Le programme comprend trois projets.

23. Le projet survie du jeune enfant vise l'amélioration de la disponibilité, de l'accès géographique et économique, de l'utilisation et de la qualité des soins de santé primaires, pour assurer une couverture effective de 80 % des enfants de moins de 5 ans pour le PEV « plus » (la vaccination, la distribution de vitamine A et le déparasitage), de 50 % pour la prévention et la prise en charge du paludisme, des diarrhées, des IRA et de la malnutrition, selon l'approche de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant. Le projet vise aussi une couverture de 80 % pour la consultation prénatale et les accouchements assistés, avec accent sur la prévention

de l'anémie et du paludisme chez la femme enceinte, et l'accès à l'eau salubre à 60 % de la population vivant dans les régions de convergence. Une attention particulière sera apportée à l'amélioration des pratiques familiales essentielles pour la survie et la croissance du jeune enfant, telles que l'allaitement maternel, l'éducation nutritionnelle, l'hygiène, l'assainissement, la prévention des maladies transmissibles, notamment le paludisme par la promotion des moustiquaires imprégnées d'insecticides.

24. Le projet développement et éveil du jeune enfant vise l'opérationalisation des structures d'encadrement préscolaire au niveau communautaire et la couverture d'au moins 10 % des enfants de 3-6 ans dans les zones de convergence du programme de pays. Le projet comprend également la recherche opérationnelle en matière d'éducation parentale et de développement de l'éveil du jeune enfant, pour le développement d'une stratégie nationale dans ce domaine.

25. Le projet renforcement du système de référence/soutien sera centré sur la santé génésique pour la réduction de la mortalité maternelle et néonatale. Il visera à accroître de 25 % la couverture en interventions obstétricales essentielles dans les zones de convergence du programme, la promotion de la planification familiale et des accouchements assistés, la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) et de la transmission mère-enfant du VIH. Il comprendra aussi le renforcement de l'appui institutionnel tant dans le domaine de la logistique, de la formation, de la gestion décentralisée que de celui de la recherche opérationnelle et des situations d'urgence.

26. Le programme **Éducation pour la vie** veut apporter un appui au PRODEC, en complémentarité avec les autres partenaires du secteur, notamment la Banque mondiale, les coopérations allemande, belge, française et néerlandaise et l'USAID, pour assurer l'atteinte du deuxième objectif principal du programme de pays, laquelle sera mesurée par l'amélioration du taux net de scolarisation et du taux d'alphabétisation, par l'augmentation de l'âge moyen à la première grossesse, ainsi que par la diminution des mariages précoces et de la prévalence des IST chez les adolescents dans les zones de convergence du programme de pays. Il comprend deux projets.

27. Le projet « école amie des enfants, amie des filles », vise à accélérer l'accès à un enseignement fondamental de qualité à 70 % des enfants dans les régions de convergence du programme de pays, à réduire à moins de cinq points l'écart entre le taux brut de scolarisation des garçons et des filles. Il poursuivra le renforcement des structures décentralisées et communautaires, la mise en oeuvre des plans de développement éducatifs et l'amélioration des systèmes d'information. L'accès à l'enseignement fondamental (1er et 2e cycles) sera assuré en renforçant l'offre éducative par la construction et la réhabilitation et l'équipement des salles de classes en partenariat avec l'État, les communautés et d'autres partenaires au développement, par la formation initiale des maîtres et en stimulant la demande par la mobilisation des communautés et la mise en place de comités de gestion scolaire. Le projet contribuera également à la promotion de l'éducation intégrative pour les enfants et adolescents handicapés, la promotion de l'éducation pour la vie à l'école, en ce qui concerne la prévention des IST, du VIH/sida et des grossesses précoces.

28. Le projet éducation non formelle contribuera à assurer l'accès des jeunes non scolarisés ou déscolarisés, dont au moins 50 % des filles, dans les zones de convergence du programme de pays, à des services d'éducation non formelle de

qualité et d'éducation à la vie, pour prévenir les grossesses précoces, les IST et l'infection à VIH. Le projet appuiera la définition de politiques d'éducation non formelle et leur intégration dans le PRODEC et les plans de développement éducatifs. La mobilisation et le renforcement des communautés pour la création et le fonctionnement de centres d'éducation non formelle, en impliquant les filles et les femmes, seront recherchés, ainsi que le développement des apprentissages de base et des compétences de vie, en langues nationales, et l'intégration des filles dans des activités à base communautaire.

29. Le programme **Protection contre toutes formes de violence, abus et exploitation**, contribuera à l'atteinte du troisième objectif principal du programme de pays, laquelle sera mesurée par l'augmentation : a) des localités ayant abandonné la pratique de l'excision, et b) du taux d'enfants enregistrés à la naissance, et par la diminution du nombre d'enfants travailleurs. Il sera mis en oeuvre en coordination avec les partenaires du PRODEJ, y compris les agences de coopération canadienne et française et les ONG nationales et internationales (Mali-Enjeu, Handicap International, l'alliance « Save the Children », Plan International). Il comportera deux projets.

30. Le projet promotion de l'environnement juridique vise à assurer l'existence de codes, lois et normes adéquats sur la famille et la protection de l'enfant contre toutes formes de violence, abus et exploitation, y compris le trafic d'enfants. Le projet assurera un plaidoyer technique pour l'adoption des codes et l'adoption des lois concernant la protection des enfants, le suivi de la mise en oeuvre de ces codes et lois et des conventions relatives aux droits des enfants et des femmes, le renforcement de l'accès à la justice pour les enfants victimes d'abus, de violence et d'exploitation, et la promotion de la participation des enfants à toutes activités liées à la promotion de leurs droits.

31. Le projet protection spéciale contribuera à renforcer la réponse institutionnelle et communautaire pour la prévention et la prise en charge des enfants affectés ou infectés par le VIH/sida, des enfants travailleurs, des enfants migrants et/ou victimes de trafic et de toutes autres formes d'abus, violence et exploitation. Les activités de prévention seront centrées sur l'information, l'éducation et la communication à base communautaire, la création d'opportunités alternatives aux causes de migration et de travail des enfants, et sur la mise en place de systèmes de surveillance et de suivi au niveau communautaire. Le projet assurera également le renforcement et/ou la création de structures communautaires de prise en charge et de réinsertion des enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection.

32. Le programme **Promotion d'une culture de droits** vise à contribuer à la construction d'une société respectueuse des droits des enfants et des femmes, en vertu des obligations découlant de la ratification par le Mali de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le programme assume l'hypothèse qu'une telle société ne sera possible sans l'existence simultanée d'un engagement institutionnel fort, d'une compréhension et d'une demande sociale élevée en faveur des droits humains, et de l'existence d'une société civile dynamique et engagée. L'atteinte de cet objectif sera appréciée par l'existence de politiques, stratégies et programmes nationaux sensibles aux problématiques découlant de la ratification des deux conventions et par la capacité de cette réponse institutionnelle à s'accompagner d'une mobilisation de moyens financiers suffisants et de l'adhésion

et de la mobilisation sociale nécessaires à sa mise en oeuvre. Le programme comprendra deux projets.

33. Le projet plaidoyer stratégique et politique sera centré sur : a) le renforcement de la disponibilité en données fiables et désagrégées, permettant la publication annuelle d'un état des lieux de la situation des enfants et des femmes au Mali, et sa consolidation pour la soumission par le Mali du rapport périodique au Comité sur les droits de l'enfant; b) le développement d'une culture de l'évaluation dans le contexte de la bonne gouvernance, par le renforcement des capacités nationales en analyse de données relatives à la situation des enfants et des femmes et ses déterminants, et leur utilisation dans le cadre du suivi et de l'évaluation du CSLP; c) l'appui à l'élaboration, définition et révision des politique et programme nationaux de développement dans le cadre du CSLP.

34. Le projet de renforcement de la demande sociale et des partenariats vise : a) la sensibilisation et conscientisation de la population aux contenus des deux conventions et à la situation des droits des enfants et des femmes au Mali; et b) un renforcement du rôle mobilisateur et catalytique de la société civile, des ONG, des associations et du secteur privé, en vue de favoriser une adéquation entre demande sociale et réponse institutionnelle. Un plan intégré de communication sociale par la participation active des enfants et des femmes sera développé.

35. Les coûts transversaux sont destinés à couvrir les coûts concernant l'appui technique et administratif pour la mise en oeuvre du programme.

36. La problématique du VIH/sida est prise en compte de façon transversale dans chacune des composantes programmatiques du programme de pays. Il s'agit notamment de : a) la prévention et la prise en charge des IST, la prévention de la transmission mère-enfant du VIH, la communication pour le changement de comportement au niveau familial, dans le programme Survie et développement du jeune enfant; b) l'éducation à la vie à l'école et en milieu extrascolaire, dans le programme Éducation pour la vie; c) la protection spéciale des enfants infectés ou affectés par le VIH/sida dans le programme Protection contre toutes formes d'abus, de violence et d'exploitation; d) le plaidoyer et le renforcement du partenariat dans le programme Promotion d'une culture de droit. La coordination de la planification, mise en oeuvre, suivi et évaluation de ces composantes sera assurée par le PNLS avec l'appui technique du Programme des Nations Unies sur le VIH/sida et, au niveau du bureau de l'UNICEF, par un groupe de travail thématique.

37. Les ressources ordinaires seront utilisées pour assurer l'appui à la mise en oeuvre des programmes nationaux de développement sectoriels aux niveaux national et stratégique. Les autres ressources seront utilisées pour la mise en oeuvre, dans les zones de convergence, de stratégies innovatrices (« l'école amie des enfants, amie des filles », les contrats de performance liés au suivi local, les « ménages amis des enfants ») dans le cadre de l'accélération de ces mêmes programmes nationaux. Pour la mobilisation de ces ressources, l'intérêt des donateurs sera recherché par la présentation de propositions de financement selon une approche modulaire et à moyen terme, ainsi que par leur implication dans le suivi de la mise en oeuvre des activités au niveau du terrain.

Suivi et évaluation

38. Le suivi et l'évaluation du programme se feront en cohérence étroite avec ceux du PRODESS, PRODEC et PRODEJ et avec les mécanismes de suivi et évaluation du CSLP. Le suivi et l'évaluation du programme de pays viseront la disponibilisation et l'analyse des données et indicateurs identifiés dans le cadre logique, et leur présentation via la mise en oeuvre de bases de données géoréférencées. Le plan intégré de suivi et évaluation du programme, élaboré à partir des cadres logiques de chaque composante programmatique, comprend également des activités visant l'appréciation de la contribution du programme à l'atteinte des objectifs nationaux. Le système d'évaluation comprend une évaluation des objectifs du programme aux différents niveaux hiérarchiques avant la mise en oeuvre du programme à travers la collecte des données existantes et d'études ad hoc, et une évaluation à la fin du cycle avec la même méthodologie.

39. Pour assurer le suivi de la performance du programme et pour évaluer les objectifs des projets, l'appui aux systèmes d'information aux fins de gestion à base communautaire des programmes de développement sectoriels sera renforcé dans les régions de convergence du programme.

40. Pour la revue annuelle du programme de coopération, les données provenant des rapports des activités des différents programmes sectoriels, ainsi que les données provenant des systèmes de suivi décrits ci-dessus seront utilisées. Pour la revue à mi-parcours, l'évolution des indicateurs utilisés dans le cadre de ces systèmes, ainsi que les statistiques provenant des systèmes d'information nationaux et des études/recherches, seront utilisés.

Collaboration avec les autres partenaires

41. La coordination avec les autres partenaires nationaux et internationaux au développement se fera dans le cadre de la mise en oeuvre et du suivi du CSLP, en ce qui concerne les aspects macrostratégiques et politiques, et des plans nationaux de développement sectoriels, sous la coordination des départements ministériels concernés, pour la mise en oeuvre. Toutes les activités et budgets prévus dans le programme seront inscrits dans les tableaux des opérations financières de l'État, en particulier au titre des plans nationaux de développement sectoriels, et seront examinés lors des revues annuelles desdits programmes de développement sectoriels, auxquelles participent tous les partenaires au développement et les ONG. La coordination avec le système des Nations Unies se fera dans le cadre du suivi de la mise en oeuvre du PNUAD.

Gestion du programme

42. La gestion de la mise en oeuvre, suivi et évaluation du programme sera confiée à un comité de pilotage composé des structures nationales chargées de la mise en oeuvre du programme et de l'UNICEF, et présidé par la DCI. Ce comité coordonnera la préparation des revues annuelles et de la revue à mi-parcours.

43. La coordination de la mise en oeuvre des composantes programmatiques majeures sera assurée par les départements ministériels selon leurs missions spécifiques et désignés par le comité de pilotage. Elle se fera à partir de plans

d'action annuels développés suivant l'approche du cadre logique et approuvés par les départements ministériels concernés et l'UNICEF. Tous les départements ministériels impliqués dans la mise en oeuvre des programmes, inclus le PNLS, feront partie des comités de pilotage de chaque composante, en vue d'assurer la nature intersectorielle de ces derniers.

44. Au niveau du bureau de l'UNICEF et dans le cadre de la formulation du plan de gestion du programme de pays, la structure de gestion interne a été reprofilée afin de tenir compte des nouvelles orientation du programme de coopération, des risques de gestion identifiés lors du récent audit interne et des compétences techniques requises pour accompagner la mise en oeuvre du programme dans la perspective du renforcement des capacités nationales

Tableau 1
Statistiques de base sur les enfants et les femmes

Pays : Mali

	(2000 et années antérieures)		*Classification du pays par l'UNICEF*
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	233	(2000)	TMM5 très élevé
Taux de mortalité infantile	142	(2000)	TMI très élevé
Revenu national brut (RNB) par habitant (en dollars É.-U.)	240	(2000)	RNB faible
Population totale (en millions)	11,4	(2000)	

Indicateurs clefs (survie et développement de l'enfant)		*1970*	*1980*	*1990*	*2000*
Naissances	(en milliers)	282	346	440	568
Mortalité infantile (avant 1 an) (pour 1 000 naissances vivantes)	(en milliers)	62	59	67	81
Mortalité des enfants de moins de 5 ans	(en milliers)	110	102	112	132
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)		391	295	254	233
Taux de mortalité infantile (avant 1 an) (pour 1 000 naissances vivantes)		221	171	152	142

		Vers 1990	*Données les plus récentes*
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (rapport poids/âge, 1987/1995-96)	Modérée et aiguë	31**	40*
	Aiguë	9**	17*
Nourrissons de poids insuffisant à la naissance (%, 1996)		..	16
Enfants terminant leurs études primaires (%, 1989/1995)		61	84

Indicateurs de nutrition	*Vers 1990*	*Données les plus récentes*
Allaitement naturel exclusif (moins de 4 mois) (%, 1987/1996)	8	13
Complément alimentaire dans les délais voulus (6-9 mois) (%, 1987/1996)	45	33
Maintien de l'allaitement naturel (20-23 mois) (%, 1987/1996)	44	60
Prévalence des cas de dénutrition (0-59 mois) (%, 1987/1995-96)	11**	23*
Prévalence des rachitismes (0-59 mois) (%, 1987/1995-96)	24**	30*
Complément de vitamine A (6-59 mois) (%, 1999)	..	100
Consommation des ménages en sel iodé (%, 1996)	..	9

Indicateurs de santé		*Vers 1990*	*Données les plus récentes*
Taux d'utilisation de la thérapie de réhydratation par voie orale (%, 1996)		..	22
Programmes élargis ordinaires de vaccination financés par l'État (%, 1999)	de la population	..	40
Utilisation de sources d'eau potable améliorées (% de la population, 1990/2000)	Total	55	65
	Milieu urbain/milieu rural	65/52	74/61
Utilisation d'installations améliorées d'assainissement (% de la population, 1990/2000)	Total	70	69
	Milieu urbain/milieu rural	95/62	93/58
Accouchements assistés par du personnel qualifié (%, 1987/1995-96)		32	24
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes, 1989-96)		...	580
Soins prénatals (% de couverture,1987/1995-96)		31	47
Prévalence du VIH chez les adultes (%, 1999)		..	2,0

Immunisations		*1981*	*1985*	*1990*	*1995*	*2000*
Enfants de 1 an (%) vaccinés contre :	Tuberculose	19	13	82	76	69
	Diphtérie/coqueluche/tétanos	..	2	42	49	40
	Poliomyélite	..	2	42	49	39
	Rougeole	..	13	43	54	49
Femmes enceintes (%) vaccinées contre :	Tétanos	..	..	..	..	..

Indicateurs d'éducation		*Vers 1990*	*Données les plus récentes*
Taux d'inscription, enseignement primaire (brut/net) (%, 1990/1997)	Total	28/22	50/40
	Garçons	34/28	60/47
	Filles	20/16	40/33
Taux d'inscription dans l'enseignement secondaire (brut/net) (%, 1990/1995)	Total	7/5	11/..
	Garçons	9/7	14/..
	Filles	5/5	7/..
Taux d'alphabétisation des adultes âgés de 15 ans et plus (%, 1990/2000)	Total	25	40
	Hommes/femmes	32/18	48/33
Récepteurs de radio et de télévision (pour 1 000 habitants, 1990/1997)		45/1	55/4

Indicateurs démographiques		*1970*	*1980*	*1990*	*2000*	*2010*
Population totale	(en milliers)	5 484	6 837	8 778	11 351	15 234
Population de 0 à 18 ans	(en milliers)	2 856	3 650	4 635	5 980	8 105
Population de 0 à 5 ans	(en milliers)	1 033	1 307	1 640	2 142	2 889
Population urbaine (% du total)		14,3	18,5	23,8	30,0	36,7
Espérance de vie à la naissance (années)	Total	42	45	49	51	55
	Hommes	41	45	48	50	54
	Femmes	43	47	50	52	56
Indice synthétique de fécondité		7,1	7,1	7,0	7,0	6,6
Taux brut de natalité (pour 1 000 habitants)		51	51	50	50	47
Taux brut de mortalité (pour 1 000 habitants)		26	22	19	18	15

		Vers 1990	*Données les plus récentes*
Taux d'utilisation des contraceptifs (% , 1987/1996)		5	7
Taux annuel de croissance démographique (%, 1970-90/1990-2000)	Total	2,4	2,6
	Zones urbaines	4,9	4,9

Indicateurs économiques		*Vers 1900*	*Données les plus récentes*
Taux annuel de croissance du PIB par habitant (%, 1960-90/1990-2000)		0,1	1,3
Taux d'inflation (%, 1985-92, 1990-2000)		1,2	7
Population ayant moins de 1 dollar par jour (%, 1994)		..	73
Part du revenu des ménages allant à la tranche supérieure (20 %) et à la tranche inférieure (40 %) de la population (%, 1994)		../..	56/13
Dépenses publiques (% des dépenses totales)	Santé/éducation	../..	2/9
	Défense	..	8
Dépenses des ménages consacrées à la santé et à l'éducation (% du total, 1990/1999)		../..	../..
Aide publique au développement (1990/1999)	En millions de dollars É.-U.	468	354
	En pourcentage du RNB	20	14
Service de la dette (% des exportations de biens et services, 1990/1999)		8	11

* Âgés de 0 à 35 mois

** Âgés de 3 à 36 mois.

Tableau 2
Dépenses de la période de coopération précédente (1998-2002)[a]
(En milliers de dollars des États-Unis)

Pays : Mali
Date d'approbation du dernier engagement par le Conseil : 1997
Ressources ordinaires : 17 305 000 dollars

Sections/domaines de programme/ domaine d'activité	*Total*					
	Ressources ordinaires (RO)[b]		*Autres ressources (AR)*		**Total (RO + AR)**	
	Montant effectif	*Montant prévu*	*Montant effectif*	*Montant prévu*	**Montant effectif**	**Montant prévu**[b]
Survie	8 882	8 015	10 050	10 000	**18 932**	**18 015**
Développement	4 320	5 600	1 849	6 500	**6 169**	**12 100**
Protection	1 985	1 940	491	2 000	**2 476**	**3 940**
Plaidoyer et planification	1 305	1 750	721	1 500	**2 026**	**3 250**
Programme intersectoriel*	784	–	3	–	–	–
Total	**16 492**	**17 305**	**13 111**	**20 000**	**29 603**	**37 305**

Abréviations : RO = ressources ordinaires; AR =autres ressources

[a] Le montant effectif des dépenses comprend les dépenses comptabilisées au 31 mai 2002.
[b] Le montant effectif des dépenses imputées sur les ressources ordinaires comprend des dépenses financées sur le Fonds d'action générale.

Tableau 3
Dépenses annuelles prévues

Pays : Mali
Cycle de programmation : 2003-2007

	Financement	*2003*	*2004*	*2005*	*2006*	*2007*	**Total**
Survie et développement du jeune enfant	RO	1 885 000	1 893 000	1 893 000	1 893 000	1 893 000	**9 457 000**
	AR	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	**12 000 000**
	Total	**4 285 000**	**4 293 000**	**4 293 000**	**4 293 000**	**4 293 000**	**21 457 000**
Éducation pour la vie	RO	1 695 000	1 702 000	1 702 000	1 702 000	1 702 000	**8 503 000**
	AR	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000	**7 000 000**
	Total	**3 095 000**	**3 102 000**	**3 102 000**	**3 102 000**	**3 102 000**	**15 503 000**
Protection contre la violence, les mauvais traitements et la privation de soins	RO	415 000	415 000	415 000	415 000	415 000	**2 075 000**
	AR	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	**2 500 000**
	Total	**915 000**	**915 000**	**915 000**	**915 000**	**915 000**	**4 575 000**
Promotion d'une culture des droits de l'enfant	RO	359 000	359 000	359 000	359 000	359 000	**1 795 000**
	AR	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	**1 000 000**
	Total	**559 000**	**559 000**	**559 000**	**559 000**	**559 000**	**2 795 000**
Dépenses intersectorielles	RO	574 000	570 000	570 000	570 000	570 000	**2 854 000**
	AR	148 400	148 400	148 400	148 400	148 400	**742 000**
	Total	**722 400**	**718 400**	**718 400**	**718 400**	**718 400**	**3 596 000**
Total, budget-programme	RO	4 928 000	4 939 000	4 939 000	4 939 000	4 939 000	24 684 000
	AR	4 648 400	4 648 400	4 648 400	4 648 400	4 648 400	23 242 000
	Total	**9 576 400**	**9 587 400**	**9 587 400**	**9 587 400**	**9 587 400**	**47 926 000**
Dépenses de personnel[a]		752 715	786 119	820 607	855 597	886 549	4 101 587
Dépenses générales de fonctionnement		397 862	393 133	411 770	407 239	436 848	2 046 852
Total, budget d'appui (montant estimatif)		1 150 577	1 179 252	1 232 377	1 262 836	1 323 397	6 148 439
Total général		**10 726 977**	**10 766 652**	**10 819 777**	**10 850 236**	**10 910 797**	**54 074 439**

Abréviations : RO = ressources ordinaires; AR = autres ressources.

[a] Y compris les consultants et le personnel temporaire.

Tableau 4
Budget-programme, dotation en effectifs et dépenses de personnel

Pays : Mali
Programme : 2003-2007

Sections de programme et sources de financement	*Budget-programme*			*Postes*[a]										*Dépenses de personnel*[b]		
	RO	*OR*	**Total**	*D2/L7*	*D1/L6*	*P/L5*	*P/L4*	*P/L3*	*P/L2*	*Adm. inter.*	*Adm. nat.*	*Serv. gén.*	**Total**	*Adm. Inter.*	*Personnel local*	**Total**
Ressources ordinaires																
Survie et développement du jeune enfant	9 457 000		**9 457 000**	–	–	1	2	-	-	3	0	6	**9**	2 762 827	207 117	**2 969 944**
Éducation pour la vie	8 503 000		**8 503 000**	0	0	0	1	1	0	2	3	2	**7**	1 549 578	552 511	**2 102 089**
Protection contre la violence, les mauvais traitements et la privation de soins	2 075 000		**2 075 000**	0	0	0	1	0	0	1	1	1	**3**	869 566	172 336	**1 041 902**
Promotion d'une culture des droits de l'enfant	1 795 000		**1 795 000**	0	0	0	1	0	0	1	5	1	**7**	869 566	776 052	**1 645 618**
Dépenses intersectorielles	2 854 000		**2 854 000**	0	0	0	1	0	1	2	1	11	**14**	1 566 050	634 381	**2 200 431**
Total ROYAUME-UNI	**24 684 000**		**24 684 000**	**0**	**0**	**1**	**6**	**1**	**1**	**9**	**10**	**21**	**40**	**7 617 587**	**2 342 397**	**9 959 984**
Autres ressources																
Survie et développement du jeune enfant		12 000 000	**12 000 000**	0	0	0	3	1	0	4	2	2	**8**	3 288 710	374 096	**3 662 806**
Éducation pour la vie		7 000 000	**7 000 000**	0	0	0	0	0	0	0	3	4	**7**	0	535 301	**535 301**
Protection contre la violence, les mauvais traitements et la privation de soins		2 500 000	**2 500 000**	0	0	0	0	0	0	0	3	4	**7**	0	543 464	**543 464**
Promotion d'une culture des droits de l'enfant		1 000 000	**1 000 000**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	**0**
Dépenses intersectorielles		742 000	**742 000**	0	0	0	1	0	0	1	0	1	**2**	712 385	29 005	**741 390**
Total AR		**23 242 000**	**23 242 000**	**0**	**0**	**0**	**4**	**1**	**0**	**5**	**8**	**11**	**24**	**4 001 095**	**1 481 866**	**5 482 961**
Total RO + AR	**24 684 000**	**23 242 000**	**47 926 000**	**0**	**0**	**1**	**10**	**2**	**1**	**14**	**18**	**32**	**64**	**11 618 682**	**3 824 263**	**15 442 945**
Budget d'appui	Dépenses de fonctionnement		2 046 852													
	Dotation en effectifs			0	1	1	1	0	0	3	2	10	**15**	2 944 250	1 157 337	**4 101 587**
Total général (RO + AR + ADM)				**0**	**1**	**2**	**11**	**2**	**1**	**17**	**20**	**42**	**79**	**14 562 932**	**4 981 600**	**19 544 532**
	Nombre de postes et dépenses de personnel :									14	18	39	**71**			
	Cycle de programmation en cours									17	20	42	**79**	14 562 932	4 981 600	**19 544 532**
	À la fin du cycle de programmation projeté (à titre indicatif seulement)															

Notes du tableau 4

Abréviations : RO = ressources ordinaires; AR = autres ressources; Adm. inter. = administrateurs recrutés sur le plan international; Adm. nat. = administrateurs recrutés sur le plan national; Serv. gén. = agents des services généraux; BA = budget d'appui.

[a] Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie l'ensemble du programme de pays.

[b] Non compris le personnel temporaire et les heures supplémentaires.